



## Succession sur livret A et PEL

Par **sandrine06**, le **18/05/2015** à **13:01**

bonjour,  
j aurai besoin de renseignements  
voila je suis pacsés depuis plus de 5 ans ,nous avons ouvert un livret A chacun et un PEL  
chacun ,j aurai voulu savoir si il arrivait quelque chose a l' un d entre nous 2 a qui revient ses  
placements car j ai entendu dire que ces comptes individuels revenaient aux enfants du  
conjoint moi j'ai 2 enfants d 'un premier mariage ,lui 1 enfants d une première union .  
je ne cesse de dire a mon conjoint que c est pas normal que cet argent que l'on met de coté  
tout les 2 via un compte joint soit donner aux enfants .  
y a t-il une procédure a faire pour léguer ces sommes a une personne désignée ?  
merci de vos réponses, bonne journée au plaisir de vous lire.  
Sandrine

Par **domat**, le **18/05/2015** à **13:28**

bjr,  
pour léguer quelque chose à quelqu'un, il faut faire un testament.  
les personnes liées par un pacs sont des tiers par rapport à la succession de l'un et de l'autre.  
vous pouvez consulter ce lien:  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1621.xhtml>  
cdt

Par **sandrine06**, le **18/05/2015** à **18:26**

merci de ces infos donc si je fais pas de testament si j'ai bien tout compris dans la lecture du  
document que vous m avez transmis par lien ,mon livret A et mon PEL reviennent a mes  
enfants et rien pour mon conjoint?  
cordialement

Par **domat**, le **18/05/2015** à **18:47**

en l'absence de testament, les partenaires de pacs ne sont pas héritiers de leurs partenaires  
décédés.

Par **sandrine06**, le **21/05/2015** à **09:45**

je vous remercie  
cordialement